

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou bloc

LOT /ILOT		surface du lot / de l'ilot (ares)	
surface d'emprise au sol [m ²]	min.	max.	max. + surface constructible brute [m ²]
surface du scellement du sol [m ²]	max.	min.	max. + type et nombre de logements
Type de toiture	max.	min.	max. + nombre de niveaux

Type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...,R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...,C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...,S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-nli x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / blocs

- lot X lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% y% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% y% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EIP espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

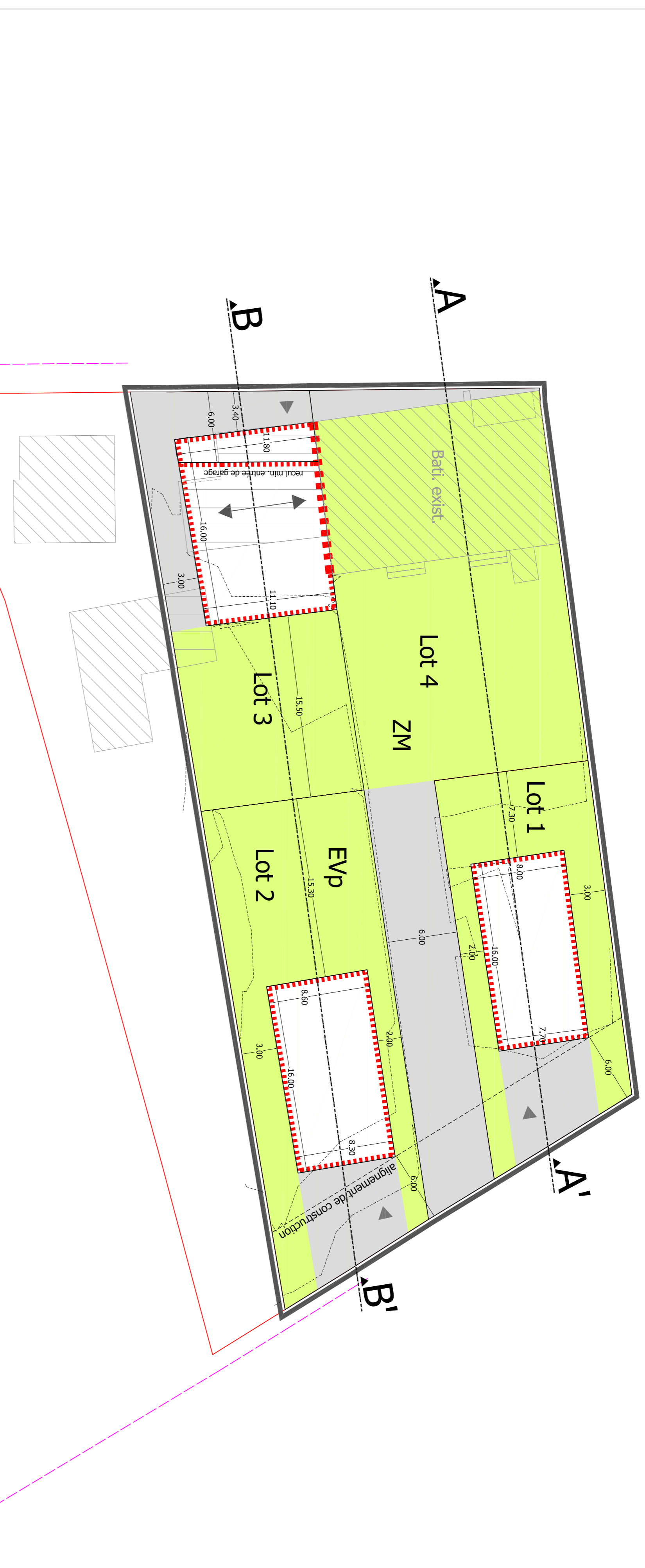
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- réversion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fosé ouvert pour eaux pluviales

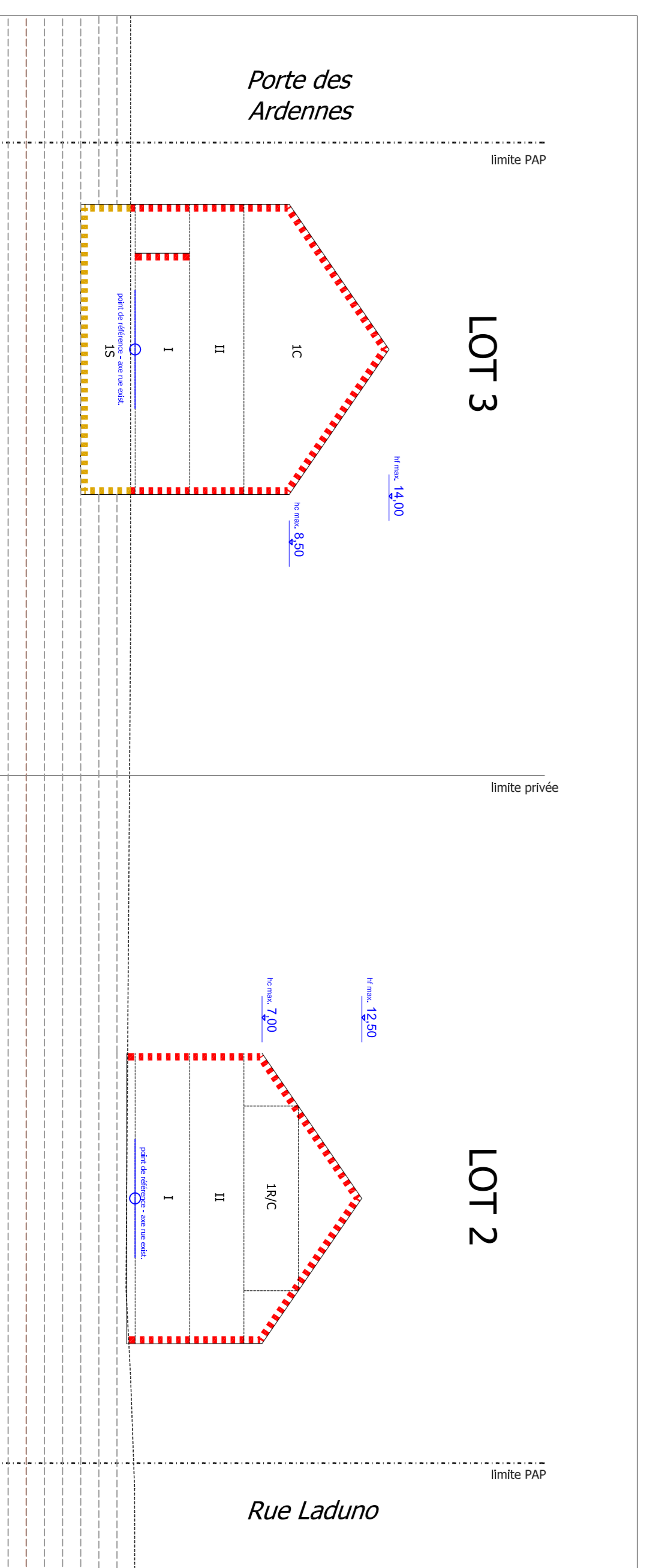
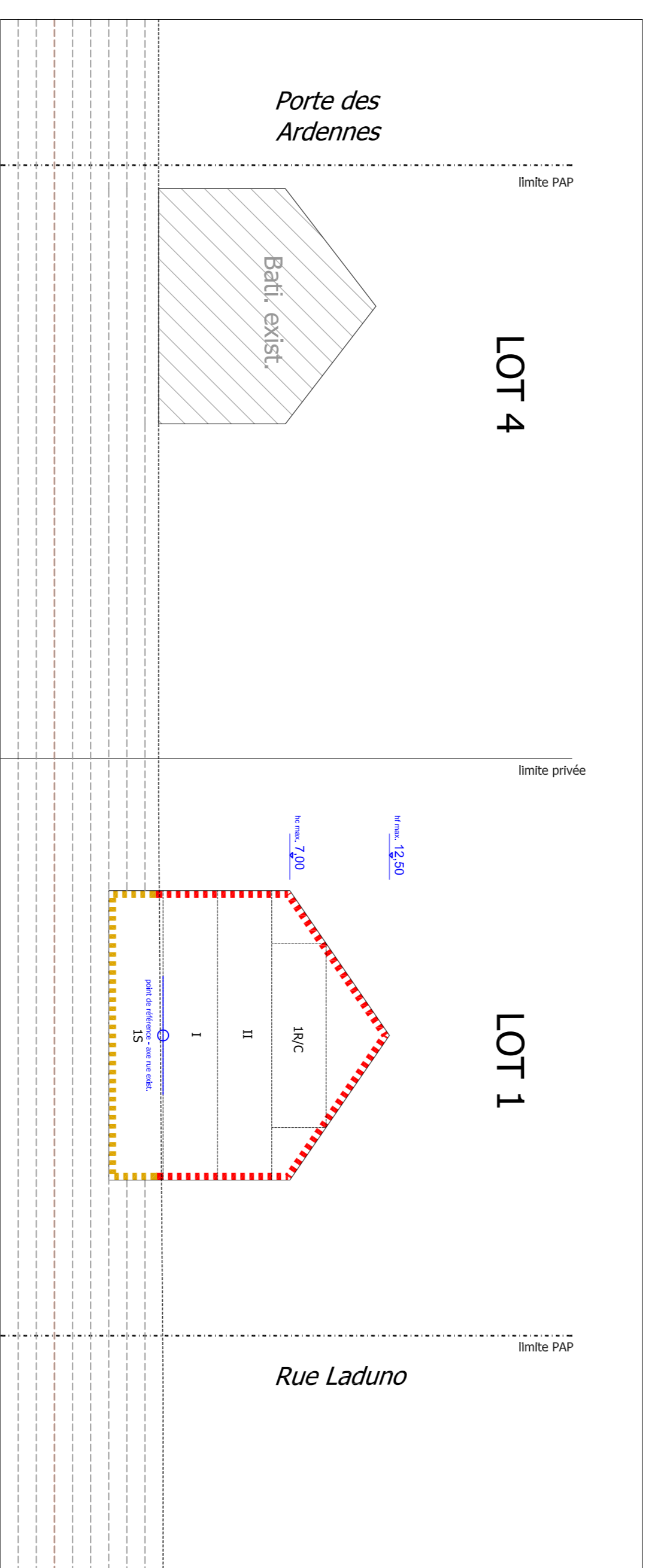


LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Zones définies au PAG SL
ZM Zone mixte villageoise

Constructions

- Bati existant (à conserver)
- Bati existant (à démolir)
- accès de lot proposé (à titre indicatif)



Commune d'Erpeldange-sur-Sûre

Modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier

Projet N° 18054

Erpeldange "Rue Porte des Ardennes"

Echelle: 1/250
Date: 30/04/2019
H. Jochem
M. Mersch
Plan N° Ind 1

pour la copie de: Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
21, Place des Ardennes
L-9145 Erpeldange-sur-Sûre

THILLEN&THILLEN
14, rue de l'Industrie
L-1711 GIESDORF
Tél.: +352 26 46 89 90
Fax: +352 26 52 84 86
www.thillens.com

Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification